



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Justice : personnel

Question écrite n° 3696

## Texte de la question

M Henri Cuq appelle l'attention de M le Premier ministre sur les violations répétées, commises au ministère de la justice, des instructions qu'il avait données aux membres de son Gouvernement, par circulaire du 25 mai 1988, en ce qui concerne plus particulièrement le « respect de l'administration » et l'interdiction de ce qu'il appelait, dans ce document, à la suite du Président de la République, des « mauvaises moeurs ». Il apparaît en effet qu'un certain nombre de responsables, magistrats ou fonctionnaires, se sont vu chassés de leurs fonctions contre leur gré, et sans avoir le moins du monde démérite, en particulier, très récemment encore, à l'éducation surveillée ; et il semble que d'autres évictions du même genre soient projetées par le garde des sceaux ou ses collaborateurs. Il lui demande donc en conséquence ce qu'il entend faire pour réparer les torts causés aux personnes touchées par ces mesures, et il souhaiterait connaître les décisions qu'il est susceptible de prendre pour que de tels faits ne se reproduisent plus dans un ministère qui devrait, entre tous, donner l'exemple du respect de l'État de droit en appliquant en priorité les instructions du chef du Gouvernement.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux, ministre de la justice, tient à assurer l'honorable parlementaire qu'il partage avec lui le même souci du respect de l'administration. Aussi les nominations auxquelles il a procédé, tant dans la magistrature qu'à l'administration centrale, n'ont-elles été inspirées que par l'intérêt du service public de la justice. Ces nominations sont intervenues dans le strict respect des règles de droit, et seule la qualité des personnes nommées y a présidé.

## Données clés

**Auteur :** [M. Cuq Henri](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3696

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Service du Premier Ministre

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 octobre 1988, page 2765